

Interstices du droit et ressources d'acteurs pour construire en zone inondable. Regards croisés sur les communes de Lattes (34) et Piolenc (84)

/ La multiplication récente des catastrophes naturelles en France a suscité une série de réactions de la part de l'État pour répertorier les zones fragilisées par les crues, organiser l'indemnisation des victimes et prévenir le risque. Un important arsenal juridique a ainsi été progressivement mis à la disposition des autorités régaliennes, chargées de la sécurité publique, et des élus locaux afin de réduire la vulnérabilité et limiter les constructions dans les territoires exposés aux risques. Cependant, la poursuite des constructions en zone inondable pose la question de l'efficacité des outils, et notamment des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI). Quels interstices du droit, entendus comme « brèches, petits espaces ouverts dans un cadre coercitif », permettent-ils d'urbaniser malgré les rigueurs de la loi ? Le PPRI, à la disposition du préfet, et les instruments d'urbanisation comme le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) et le PLU (Plan local d'urbanisme) qu'utilisent les collectivités locales, apparaissent davantage comme des éléments de négociation dans l'aménagement des territoires. Dans les territoires étudiés, le couple foncier et inondation, au cœur de cette étude, apparaît ainsi capital pour comprendre les arrangements (petits et grands) qui conditionnent la constructibilité. Plusieurs acteurs, l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises et le citoyen y participent.

Auteurs du document : Ébodé, E.

Mots clés : PLAN DE PREVENTION DES RISQUES, INONDATION, URBANISATION, DROIT, ACTEUR LOCAL, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, FLOODING, URBANIZATION, LAW, LAND USE PLANNING, LOCAL ACTOR

Date : 2011

Format : text/xml

Source : 31440

Langue : Inconnu

Droits d'utilisation : Date de dépôt: 2013-03-28 - Tous les documents et informations contenus dans la base CemOA Publications sont protégés en vertu du droit de propriété intellectuelle, en particulier par le droit d'auteur. La personne consultant la base CemOA Publications peut visualiser, reproduire, ou stocker des copies des publications, à condition que l'information soit seulement pour son usage personnel et non commercial. L'utilisation des travaux universitaires est soumise à autorisation préalable de leurs auteurs. Toute information relative au signalement d'une publication contenue dans CemOA Publications doit inclure la citation bibliographique usuelle : Nom du ou des auteurs, titre et source du document, date et URL de la notice (dc_identifiant).

Couverture géographique : PIOLENC, LATTES

Télécharger les documents : <https://irsteadoc.irstea.fr/cemoa/PUB00038130>

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/interstices-du-droit-et-ressources-d-acteurs-pour-construire-en-zone-inondable-regards-croises-sur-l0>

Evaluer cette notice: